**Onu. Un traité pour en finir avec l’impunité des multinationales ? DAMIEN ROUSTEL 12 JANVIER, 2018 L'HUMANITÉ**



Manifestation en avril 2015, deux ans après l’effondrement du Rana Plazza, qui a fait 1 138 morts et 2 000 blessés. Cet immeuble abritait plusieurs ateliers de confection, à Dacca, capitale du Bangladesh. Z. Hossain Chowdhury/Zuma/Rea

C’est un nouveau scandale qui implique une multinationale. Hier, les organisations Sherpa et Peuples solidaires ont déposé une plainte à Paris contre le sud-coréen Samsung pour pratiques commerciales trompeuses alors que celui-ci met en avant son éthique. Se basant sur l’enquête de l’ONG China Labor Watch, qui s’est infiltrée de 2012 à 2016 dans des usines chinoises, elles ont dénoncé « l’emploi d’enfants de moins de 16 ans, des horaires de travail abusifs, l’absence d’équipements appropriés aux risques encourus, des conditions de travail et d’hébergement incompatibles avec la dignité humaine ». Elles ont également pointé « l’utilisation de benzène et de méthanol dans les usines », qui « aurait causé des maladies incurables chez plusieurs employés ».

**Depuis 2014, un groupe de pays négocie un texte contraignant**

Samsung a rejoint hier la longue liste des multinationales qui défraient régulièrement la chronique pour la violation des droits de l’homme ou de l’environnement. La plupart du temps sans être réellement inquiétées. C’est tout récemment un géant mondial du ciment, Lafarge, accusé par la justice française de « financement d’une entreprise terroriste » et de « mise en danger de la vie d’autrui » pour avoir versé des millions de dollars à plusieurs groupes djihadistes, dont Daech, afin de maintenir en activité son usine de Jalabiya, en Syrie. Ce sont des grandes marques de l’habillement (Auchan, Benetton, H&M, Mango ou encore Primark), à ce jour pas inquiétées par l’effondrement, en 2013 au Bangladesh, d’un immeuble de huit étages qui n’était pas aux normes de sécurité. Le Rana Plaza abritait six usines de textile. Le dernier bilan fait état de 1 138  morts et 2 000 blessés.

C’est aussi une immense compagnie pétrolière anglo-néerlandaise, Shell, mise en cause, fin novembre 2017, dans un rapport d’Amnesty International. L’organisation demande l’ouverture d’une information judiciaire « pour complicité de meurtres, de viols et de tortures » commis par l’armée nigériane dans les années 1990 en pays ogoni, une région productrice d’hydrocarbures. C’est encore son concurrent américain, Chevron, qui bataille depuis plus de vingt ans dans les tribunaux pour ne pas verser à l’Équateur une amende de 9 milliards de dollars pour la pollution par sa filiale Texaco, entre 1964 et 1990, d’une partie de l’Amazonie.

C’est pour mettre fin à cette situation que, depuis trois ans, un groupe de pays emmenés par l’Équateur et un collectif d’associations négocie au sein de l’ONU un traité contraignant pour en finir avec l’impunité des multinationales. Après des décennies de tentatives, tout a vraiment commencé en septembre 2013, lorsqu’une dizaine de pays, principalement d’Amérique latine, d’Afrique et du monde arabe, publient une déclaration. « L’augmentation des cas de violation des droits de l’homme et des abus commis par quelques entreprises transnationales nous rappelle la nécessité d’aller de l’avant vers un cadre juridique contraignant… » écrivent-ils. Cet appel est entendu. En novembre 2013, à Bangkok, plus de 140 organisations de la société civile forment l’Alliance pour le traité afin d’obtenir un texte international. Elles sont aujourd’hui près de 1 000. En juin 2014, une résolution du Conseil des droits de l’homme des Nations unies, basé à Genève, est présentée par l’Équateur et l’Afrique du Sud pour « établir un groupe de travail intergouvernemental chargé de développer un instrument juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits humains ». La résolution est adoptée par 20 États membres (Chine, Russie, Inde…), tandis que 13 se sont abstenus (Argentine, Brésil, Arabie saoudite…) et 14 ont voté contre (France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis).

« Partout dans le monde, les activités des entreprises entraînent pollution et dégradation de l’environnement, accaparement des terres, utilisation d’une main-d’œuvre dans des conditions d’esclavage, difficulté d’accès aux services de santé publique et à l’obtention de médicaments, manque de respect des normes du travail et cas de violence. Les entreprises doivent être rendues responsables de ces abus », dénonce une deuxième déclaration de l’Alliance pour le traité. « On constate aujourd’hui une impunité pour ces acteurs transnationaux, plus puissants que des États, car ils ont des activités qui débordent les frontières. Le groupe Total est ainsi constitué de 900 filiales dans le monde qui représentent toutes des entités juridiques différentes. La maison mère ne sera pas responsable en cas de procès contre l’une de ses filiales, mais elle bénéficiera de ses profits », explique Sandra Cossart, directrice de l’organisation Sherpa. « Avec ce traité, il s’agit de faire coïncider à cette réalité économique une réalité juridique », résume-t-elle.

Deux sessions, qualifiées de « très réussies » par l’Alliance pour le traité, ont été organisées en 2015 et 2016 à Genève. Une troisième a eu lieu en octobre 2017. À cette occasion, la loi française adoptée en mars dernier sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d’ordres a été citée en exemple. « Cette loi fait figure de pionnière en la matière dans le monde », s’est félicitée Sherpa. « Une première étape a été franchie à l’ONU pour le traité sur les multinationales et les droits humains », se sont réjouies les associations à la fin des dernières négociations.

**Une prochaine réunion aura lieu en mars à Genève**

Mais cet espoir pourrait être vite douché. Face à ces avancées, l’Union européenne a tenté, juste avant Noël, de déposer une résolution visant à supprimer le budget alloué au fonctionnement du groupe intergouvernemental. « Selon l’Union européenne, la résolution de 2014 ne préciserait que la tenue des trois premières sessions. Estimant qu’elles ont déjà eu lieu, l’UE prétend que le groupe intergouvernemental de négociation n’aurait plus de mandat », a dénoncé Sherpa. « Mais l’Union européenne a finalement fait marche arrière. Sans doute face à la pression de la société civile », raconte Marthe Corpet, qui suit ce dossier de près pour le syndicat CGT. Si l’UE a retiré sa propre résolution, elle n’a sans doute toutefois pas abandonné sa volonté de torpiller l’idée d’un tel traité et pourrait revenir à la charge. La prochaine réunion aura lieu en mars à Genève. Un moment crucial, pour Marthe Corpet : « L’enjeu sera de savoir si on poursuit les négociations ou si on les arrête. »

1. **Recensez les pratiques des FMN**
2. **Citez d’autres scandales concernant des FMN**
3. **Quelles sont les différentes mesures en vigueur ?**
4. **Quels sont les projets et solutions pour punir ces firmes ?**